

**TERMES DE REFERENCE
EVALUATION FINALE DES PROJETS DE :**

« Renforcement des capacités de résilience et amélioration de la sécurité alimentaire dans l'Adamaoua et l'Est » et « Appui à trois communes dans le transfert de compétences durables en EHA »

Code Projet : 17030 et 16119

Février 2019

1. CONTEXTE DE L'EVALUATION

a. Informations générales

Première Urgence Internationale (PUI) est une organisation non gouvernementale de solidarité internationale, à but non lucratif, apolitique et laïque. PUI est née de la fusion en 2011 entre deux ONG françaises : Première Urgence et Aide Médicale Internationale. Sa mission est de couvrir les besoins fondamentaux des victimes civiles mises en péril, marginalisées ou exclues par les effets de catastrophes naturelles, de guerres et de situations d'effondrement économique. Pour se faire et en fonction des contextes, PUI intervient dans 8 domaines complémentaires : la santé, la sécurité alimentaire, la nutrition, la réhabilitation et la construction d'infrastructures, l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement, la relance économique, l'éducation et la protection.

Présente depuis 2008 au Cameroun, PUI s'est consacrée à la résolution des difficultés dans les secteurs de la sécurité alimentaire et de l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement. Les actions ciblent les réfugiés centrafricains installés à l'Est du pays depuis 2006 (régions de l'Est et de l'Adamaoua) et les populations d'accueil. Les programmes ont évolué afin d'accompagner la progressive autonomie en sécurité alimentaire de ces populations réfugiées centrafricaines, la plupart souhaitant rester définitivement au Cameroun. Le volet EHA progresse également vers une stratégie de responsabilisation à différents niveaux (des

usagers aux responsables communaux), notamment dans un contexte de décentralisation de la gestion de l'eau de l'Etat vers les communes. L'arrivée de nouveaux réfugiés centrafricains en 2014 amène PUI à proposer une réponse d'urgence en s'orientant vers les points d'entrée frontaliers et les sites d'accueil (camps en retrait de la frontière), à travers des activités de gestion de camps, EHA, sécurité alimentaire et moyens d'existence. En outre, compte tenu du fait que les réfugiés s'installent également dans de nombreux villages de la zone, PUI mène une réponse adaptée à cette configuration.

b. Les projets PRO-ACT et d'Appui à trois communes dans le transfert de compétences durable en EHA.

Cette évaluation fait partie :

- D'une part, d'un projet intitulé Pro-Résilience Action (PRO-ACT) dont la zone d'intervention s'étend sur les régions de l'Est et de l'Adamaoua, Cameroun. Ce projet en consortium regroupe 5 ONG françaises que sont : Action contre la faim, CARE, Croix Rouge française, Première Urgence Internationale et Solidarités International. L'objectif général de ce projet est de réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en s'attaquant aux causes profondes de la vulnérabilité et en réduisant l'impact négatif des stress et des chocs dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua, et cela via deux objectifs spécifiques que sont :
 - 1) Renforcer la capacité des personnes affectées par l'insécurité alimentaire à se préparer, faire face et se remettre suite aux chocs ;
 - 2) Renforcer les capacités de réponse et de gestion des institutions publiques et des organisations privées afin de modérer l'impact des chocs et faire baisser la fréquence de leur traduction en crises alimentaires.

- D'autre part, d'un projet intitulé « Appui à trois communes dans le transfert de compétences pour la gestion durable des systèmes d'accès à l'eau potable intégrant les notions de qualité de l'eau d'hygiène et d'assainissement. » Il est mis en œuvre en partenariat avec les communes bénéficiaires de l'action dont deux dans la région de l'Adamaoua, Ngaoui et Djohong, et une dans la région du Nord « Touboro ». Son objectif général est de « Contribuer à améliorer durablement l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et l'assainissement dans 3 communes des Régions de l'Adamaoua et du Nord Cameroun. » dont l'objectif spécifique est le suivant : « Renforcer les capacités des communes du Nord et de l'Adamaoua dans les zones à forte concentration de réfugiés pour améliorer l'accès aux services de base en Eau, Hygiène, et Assainissement ». Afin de réaliser cet objectif, PUI compte atteindre les deux résultats suivants :
 - 1) Les capacités des autorités et communautés locales ciblées sont renforcées pour mettre en œuvre un système de gestion durable de l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et l'assainissement et de suivi de la qualité de l'eau.
 - 2) La couverture en eau et assainissement et le suivi de la qualité de l'eau dans les communes ciblées sont améliorés durablement.

Il est à noter que les deux projets se complètent en ciblant les mêmes populations, poursuivant des objectifs similaires et donc mettant en œuvre les mêmes types d'activités. C'est pourquoi, il a été décidé de conduire une seule évaluation pour les deux projets.

c. L'évaluation

Conformément aux contrats signés entre la DUE et les 05 organisations co-demandeuses de financement, il est prévu une évaluation finale à la fin des projets. Les présents termes de référence sont élaborés dans ce contexte et sur la base des documents projets.

2. OBJECTIFS DE L'EVALUATION

La présente évaluation a pour objectif de faire le bilan de l'exécution des deux projets afin de fournir aux parties prenantes des informations d'appréciation des réalisations du projet, de tirer des enseignements et de capitaliser sur les bonnes pratiques ainsi que des recommandations pour l'orientation à prendre dans l'hypothèse d'une poursuite des projets.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Evaluer les résultats atteints et les activités mises en œuvre par rapport aux objectifs fixés dans le document du projet ;
- Dresser un état des lieux :
 - Du transfert de compétences vers les neuf (09) communes du projet et notamment en termes de gestion de l'eau (amélioration des capacités, existence d'une stratégie) et d'intégration et d'appropriation des méthodes et outils déployés lors du projet (ATPC, CHAST, SCAP, CVCA, etc.)
 - Des facteurs d'appropriation communautaire (populations hôtes et réfugiés) des actions principaux du projet ;
 - Des informations sur des changements dans les taux de malnutrition, maladies hydriques et mortalité (informations qualitatives à collecter dans les communautés et quantitatives auprès des formations sanitaires) ;
 - Des effets inattendus, positifs et négatifs du projet ;
 - Des liens existants et potentiels avec les différentes parties prenantes :
 - Les actions des autres partenaires de développement
 - Les services techniques déconcentrés de l'Etat
 - Les programmes nationaux et les politiques nationales notamment de décentralisation
- Formuler des recommandations et des propositions opérationnelles concrètes en vue d'une éventuelle poursuite des projets et notamment :
 - Identifier les activités dont l'effet de levier est le plus important et cadrent le plus avec les besoins restants à couvrir,
 - Ajuster en concertation avec les partenaires les stratégies d'autonomisation et de pérennisation de l'action
 - Evaluer la pertinence et les opportunités d'étendre les actions à d'autres communes.

L'évaluation devra analyser les projets à la lumière des critères suivants :

La pertinence : Le bien-fondé de l'action au regard des objectifs et enjeux déterminés au démarrage des projets. Les projets seront évalués au niveau de leurs conceptions, activités, applicabilité sur le terrain et résultats escomptés. Les projets ont-ils atteints leurs résultats et si non, pour quelles raisons ?

La cohérence : L'évaluateur analysera d'une part la cohérence interne des projets c'est-à-dire la concordance des moyens et outils mobilisés pour concourir à la réalisation des objectifs, et d'autre part la cohérence externe en appréciant le rôle des projets dans la mobilisation des autres partenaires et le degré de leur implication pour la réalisation des activités.

L'efficacité : L'appréciation du degré de réalisation des objectifs des actions (niveau de réalisations des activités et d'atteinte des objectifs), l'effectivité de l'action, la satisfaction des bénéficiaires ainsi que ses éventuels effets attendus et non attendus (positifs ou négatifs) ;

La durabilité : Les résultats et impacts obtenus sont-ils de nature à se maintenir, voire à s'amplifier, dans le temps ? Et si oui, à quelles conditions ? L'appropriation par les bénéficiaires, les aspects socio-culturels, l'aspect genre et la viabilité environnementale devront être prise en compte comme facteurs de durabilité. Une importance particulière sera accordée afin d'évaluer l'autonomisation des bénéficiaires pour moins (ne plus) recourir à l'appui de l'ONG ou d'autres acteurs extérieurs et la capacité d'initiative pour prévoir, décider, organiser et mener des actions de façon autonome ;

L'impact : L'évaluateur appréciera les effets et les impacts à court et moyen terme en analysant les réalisations.

3. PLAN DE TRAVAIL

La méthodologie reste à l'initiative du consultant pour la réalisation de la mission d'évaluation. Néanmoins elle devra prévoir :

- L'étude et l'analyse de l'ensemble de la documentation et recherche documentaire produite par le projet (études, enquêtes, reporting intermédiaires, etc.) ;
- La visite des activités et des réalisations des projets ;
- La réalisation d'entretiens avec les principales parties prenantes des projets (bénéficiaires, OSC, services techniques, autorités, etc.) ;
- Des réunions de restitution auprès de la coordination, des partenaires et du bailleur du projet.

4. MODALITES ET MISE EN ŒUVRE DE L'EVALUATION :

a. Calendrier de la mission

La mission d'évaluation se déroulera idéalement entre la fin mars et la mi-mai pour une durée à définir par le consultant et qui devra prévoir :

- Analyse de la documentation
- Visites de terrains : suivi des activités et rencontres avec les parties prenantes sur les 4 zones des projets (Kadey, Lom et Djerem, Mbéré et Mayo-Rey)

- Restitution locale à Yaoundé et élaboration du rapport et restitution au siège à Paris

b. Compétences requises

Le consultant et son équipe seront des experts nationaux et/ou internationaux en humanitaire ou développement et disposant d'expériences solides dans la conduite d'évaluations de projets sous financement de l'UE notamment. Ils devront répondre aux critères suivants :

- Diplômes d'études universitaires supérieures en Sciences sociales ou politiques ou économiques, Agronomie, ou tout autre domaine pertinent ;
- Expériences significatives en région subsaharienne et plus particulièrement en Centrafrique et au Cameroun. La connaissance du contexte de décentralisation au Cameroun est un plus ;
- Expertise technique dans plusieurs des domaines suivants : sécurité alimentaire et nutritionnelle, relance économique, genre, eau-hygiène-assainissement, ingénierie sociale, développement durable, renforcement institutionnel, gouvernance territoriale, résilience climatique ;
- Bonne connaissance des concepts de résilience et de redressement économique,

c. Livrables attendus

Le consultant devra produire deux rapports de 20 à 30 pages maximum (hors annexes) qui comprendront chacun les éléments suivants :

- Une fiche de synthèse avec les principales conclusions et recommandations de l'évaluation (2 pages maximum) ;
- Un résumé exécutif (4 à 5 pages maximum) ;
- Un rapport principal reprenant :
 - o Le contexte
 - o Les objectifs et la méthodologie de l'évaluation
 - o Les résultats détaillés de l'évaluation y compris les perspectives et les recommandations émises par le consultant
 - o Des annexes qui reprendront le réalisé de la mission, les outils utilisés les différentes visites effectuées et des comptes rendus succincts des rencontres avec les différentes parties prenantes ;
- Une présentation power point des résultats de l'évaluation ;
- Une restitution auprès des membres du consortium ;
- Une restitution auprès des autres parties prenantes du projet.

d. Modalités pratiques

Lieu de la mission

La mission se déroulera au Cameroun sur les lieux suivants :

- Yaoundé : au siège de la coordination de la mission Cameroun de PUI
- Région de l'Est :
 - o Communes de Ketté, Kentzou et Batouri (Zone d'intervention d'Action Contre la Faim et CARE)

- Communes de Bétaré-Oya et Garoua-Boulaï (Zone d'intervention de Croix-Rouge Française et Solidarités International)
- Région de l'Adamaoua sur les communes de Meiganga, Djohong et Ngaoui (Zone d'intervention de PUI)
- Région du Nord dans la commune de Touboro (Zone d'intervention de PUI)

Moyens logistiques

Le consultant prendra à ses propres frais les déplacements internationaux et nationaux, l'hébergement et la restauration de son équipe et de lui-même. Il fournira également le matériel informatique nécessaire à l'exécution de sa prestation. Si besoin lors des visites de terrain du consultant, le partenaire de la zone mettra à sa disposition un espace de travail au sein de son bureau.

e. Critères de sélection de l'évaluateur

La sélection du consultant tiendra compte des critères suivants :

- Correspondance entre l'offre et la demande (critères d'exclusion/admission)
- Qualité générale de l'offre
- Qualité de l'approche participative
- Références apportées par l'expert
- Prix proposé
- Pièces administratives

f. Modalités financières et de réponse

La proposition financière présentée par le consultant devra comprendre l'ensemble des coûts liés à la prestation : les honoraires du consultant ou de son équipe, leur per diem et les frais de transports.

Les modalités financières seront précisées lors de la signature du contrat.

Les propositions méthodologiques et financières, accompagnées du/des CV du ou des consultants et de leurs références, devront être envoyées à Première Urgence Internationale, au plus tard le dimanche 10 mars 2019 par email à l'adresse suivante : consultancePROACT@premiere-urgence.cm